

même temps, renforce la famille et par le fait même la vie humaine. C'est un principe valable, que la femme soit ou non mariée; il n'est pas possible de tracer une ligne artificielle entre les mouvements féministes et la société en général, dont la famille est la base.

En fait, nous aggravons des dangers politiques et psychologiques déjà sérieux en continuant à interdire à l'individu le sens d'appartenance à la société. Que nous pensions à la politique ou à l'épanouissement de la famille, nous devons nous attacher à atténuer l'antagonisme qui existe entre les sexes, et aussi celui qui oppose les femmes au gouvernement. La libération de la femme tend non pas à établir une nouvelle domination, mais plutôt à faire naître les conditions d'une participation maximum de la femme au dialogue humain. Bref, il appartient tant aux hommes qu'aux femmes d'instaurer des relations nouvelles qui exerceront en profondeur les résultats souhaités sur nos enfants. Il ne nous est pas permis d'ééluder cette responsabilité en ne nous occupant que de notre propre émancipation. Un élargissement de la liberté entraîne un élargissement des devoirs.

Tout cela se résume, sur le plan pratique, à percevoir les autres comme de véritables êtres humains. Or, il faut pour cela que les enfants puissent se sentir des liens étroits et durables avec les adultes. Cela nécessite une institution spéciale. Appelons-la la famille, et donnons-lui la stabilité. Aidons les jeunes à comprendre que les êtres humains ne sont pas des objets qu'on manipule, qui apparaissent et qui s'en vont ensuite dans les étapes de la vie, dont on se débarrasse comme du reste de la pacotille de notre société du tout-à-l'égoût.

Le degré de résistance à l'implantation de cette mentalité est fonction de la profondeur des sentiments qu'ils ont pu éprouver à l'égard des autres. Ces sentiments naissent et se développent dans la famille. Pour les jeunes enfants en particulier, la stabilité des relations est essentielle. Elle est indispensable non seulement au bien-être de l'enfant, mais aussi à la stabilité future de la société, qui doit être constituée de personnes raisonnablement sûres de leurs moyens, raisonnablement fortes. Jusqu'ici, ces sentiments et ces relations ont toujours été inspirés aux enfants par la femme. Aujourd'hui, la femme veut faire autre chose, elle veut se libérer. Elle en est peut-être capable, mais elle ne peut pas renoncer du jour au lendemain, au nom de ses droits professionnels, à ce rôle historique de la formation des enfants.

Les garderies ont leur utilité, mais elles ne résolvent pas tout. Surtout, elles ne sauraient autoriser la femme à ééluder ses responsabilités. Tant et aussi longtemps que le maintien de l'environnement humain assuré à l'enfant par la famille ne sera pas garanti, je n'admettrai la libération de la femme qu'avec des réserves.

Pour en revenir à mes responsabilités de député, je cherche des politiques sociales propres à assurer la cohésion familiale, et le plein épanouissement de chacun au sein de la famille. Cela veut sûrement dire autre chose que de voter en faveur d'une augmentation des allocations familiales, ce qui est un moyen facile pour le gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités. Toute politique, économique, culturelle, sociale, ou de loisirs, touche la famille d'une certaine façon, bien entendu. Nous devons tâcher de voir plus clairement les répercussions de chacune d'elles sur les relations humaines. Comme le disait M. William Dyson, directeur exécutif de l'Institut Vanier pour la famille:

Nous devons examiner en profondeur ce que nous entendons par le mot loi, qui traduit si fortement le monde de la machine, et reconnaître

Statut de la femme

pleinement que, si nous voulons établir une politique de la famille vraiment applicable et utile, nous devons obligatoirement comprendre que tout l'ensemble de la politique publique est dangereux pour notre avenir en tant que personnes, familles, dans nos collectivités et dans notre société.

Nous revenons ainsi sur la nécessité de modifier nos priorités en matière de politiques de façon que les gens passent avant la croissance économique. En tant que député, je surveille donc les effets des politiques et programmes, qui peuvent sembler sans rapport entre eux, mais qui font la communauté sociale tout entière. Je dois admettre que je ne puis résoudre tous les problèmes. Le seul fait de pouvoir poser les questions qui s'imposent au sujet de l'orientation de la société, c'est déjà quelque chose de nos jours.

Je pose ces questions dans le cadre de certaines valeurs, afin que l'on tienne compte du bien-être de chacun, femme, homme ou enfant. Les salaires représentent un des moyens d'aborder ce problème. De nos jours, un homme ne peut se permettre d'abandonner son travail et de laisser sa femme faire vivre sa famille, car les femmes gagnent d'ordinaire moins que les hommes. Mais si elle pouvait avoir un salaire égal à celui de son mari, l'épouse pourrait alors, si elle le désire, être la seule à gagner le pain de la famille, ce qui permettrait à son mari de s'occuper du foyer ou de se livrer à de nouvelles activités qui l'intéressent. Ainsi, les droits de la femme contribueraient à la libération de l'homme.

● (2150)

Sylvia Gelber, directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine, ministère du Travail, qui voudrait voir ajouter à la constitution du Canada une déclaration des droits précisant l'égalité de la femme devant la loi, expose de la façon suivante cette vision plus large des droits de la femme:

Cette déclaration, soigneusement élaborée, pourrait également donner à d'autres groupes, aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés, aux pauvres, ainsi qu'aux femmes, célibataires ou mariées, cette justice impartiale, objectif de tous ceux que préoccupe le bien-être des Canadiens et du Canada.

Ainsi, les droits de la femme deviennent une partie des droits plus généraux sur lesquels s'est penchée l'opinion internationale depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, énonçait des droits fondamentaux, valables pour tous sans aucune distinction, pas même de sexe.

Les Nations Unies ont depuis multiplié les efforts pour essayer de débarrasser le monde de la discrimination, aussi bien raciale que sexuelle. Toutefois, des organismes spécialisés ont adopté un certain nombre de conventions relatives aux droits de la femme dans des domaines comme l'éducation et l'emploi. L'Organisation internationale du travail a adopté un certain nombre de conventions relatives aux droits de la femme dans tous les aspects de l'emploi, y compris l'embauche, la promotion et le traitement. Ces conventions, ratifiées par le Canada, y ont amené l'adoption de lois antidiscriminatoires—pourtant, il a fallu attendre le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme pour obtenir des textes législatifs clairs bannissant la discrimination fondée sur le sexe.

Mais il va encore falloir apporter d'autres modifications au Code canadien du travail pour assurer l'égalité d'accès aux emplois. Il va falloir modifier la loi sur les pensions de retraite fédérale pour assurer l'égalité des droits à la pension et aux avantages sociaux; il va falloir assurer un traitement égal aux femmes dans le Régime des pensions du Canada, et étendre le bénéfice de ses prestations aux